



Lac-Etchemin

Demande de dérogation mineure

Avis public de consultation

Est par le présent donné par le soussigné Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le mardi 5 juillet 2022, à 19 h, à la salle de délibérations du Conseil, au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2022-148:

Nature et effets : Cette demande a pour effet de permettre de diviser deux résidences existantes qui sont reliées par un corridor. La dérogation est dans le but de permettre que la marge arrière de chacune des résidences soit de 1,5 mètre lorsque la norme à l'article 6.2.1 du règlement de zonage numéro 62-2006 est de 4,0 mètres;

Identification du site concerné : Au 202, 2^e Avenue, sur le lot numéro 3 602 167, zone 27-CH, à Lac-Etchemin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2022, à 19 h.

Donné à Lac-Etchemin, le 10^e jour de juin 2022.

Le directeur général/greffier-trésorier,

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin, le 10^e jour de juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^e jour de juin 2022.

Le directeur général/greffier-trésorier,

Patrick Lachance